

FNB indiciel d'obligations canadiennes à investissement responsable Scotia

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le FNB indiciel d'obligations canadiennes à investissement responsable Scotia.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés

boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds est de reproduire, dans la mesure du possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations responsables qui suit les rendements d'obligations de qualité supérieure libellées en dollars canadiens. À l'heure actuelle, le Fonds cherche à reproduire l'indice Solactive Responsible Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours de la période.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (la « période »), le Fonds a généré un rendement total de 6,2 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges.

L'indice de référence général du Fonds, l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR, a affiché un rendement de 6,5 % au cours de la même période. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Pour la période close le 31 décembre 2023 (la « période »), le Scotia Responsible Investing Canadian Bond Index ETF (le « Fonds ») a généré un rendement total de 6,2 %. Son rendement est conforme à celui de l'indice. L'indice de référence du Fonds, l'indice Solactive Responsible Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR, a affiché un rendement de 6,3 %.

Conformément à ses objectifs de placement, le Fonds cherchera à reproduire l'indice socialement responsable appelé Solactive Responsible Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR Index. Pour plus d'informations sur les critères de placement socialement responsable, veuillez consulter le dernier prospectus simplifié du Fonds. Le Fonds a respecté les critères ESG utilisés dans les objectifs de placement du Fonds.

Le rendement à 10-ans du gouvernement canadien a été volatil au cours de la période, entraîné au début par les craintes de contagion liées à l'effondrement des banques régionales aux États-Unis, avant d'atteindre son plus haut niveau en 16 ans en octobre, stimulé par de nombreux facteurs, notamment des données robustes sur l'emploi et la possibilité de nouvelles hausses des taux. À partir de ces sommets, une remontée massive a poussé les rendements des obligations à 10 ans, à 3,1 %. La Banque du Canada a relevé son taux directeur de 25 points de base (pb) en janvier, a interrompu son programme de hausse des taux en mars et en avril, avant de relever à nouveau ses taux début juin et en juillet.

Aux États-Unis, le rendement des bons du Trésor à 10 ans a suivi une tendance à la hausse au début de l'année avant de grimper rapidement en mars, lorsque les marchés ont réagi à la crise bancaire régionale dans ce pays. Les rendements ont ensuite connu une hausse à l'automne, atteignant des sommets en octobre avant de se redresser fortement dans la seconde moitié de la période, terminant l'année à 3,9 %. La Réserve fédérale a haussé les taux de 25 points de base en février, en mars et en mai, puis une dernière fois en juillet, mais a maintenu son taux directeur à 5,25–5,50 % pour le reste de l'année.

Les écarts de crédit de qualité et à haut rendement, tels que mesurés par les indices ICE BofA Canadian et U.S. corporate OAS (Option-Adjusted Spread), ont connu une hausse au début de l'année avant de se creuser pendant la crise bancaire en mars. Les inquiétudes concernant la contagion s'étant apaisées, les écarts se sont réduits. Au second semestre, les écarts se sont creusés avec

l'évolution de la crise entre Israël et Gaza, avant de se resserrer à partir de novembre jusqu'à la fin de l'année.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 22,4 millions de dollars au 31 décembre 2022 à 31,5 millions de dollars au 31 décembre 2023. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 8,1 millions de dollars, par des gains sur les placements de 1,7 million de dollars et par des distributions en trésorerie de 0,7 million de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements productifs de revenus.

Le Fonds peut verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs.

Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Le Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais

d'administration à taux fixe ») à l'égard du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, le Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Courtier désigné

Scotia Capitaux Inc., société affiliée du gestionnaire, est le courtier désigné du Fonds. À ce titre, Scotia Capitaux Inc. peut souscrire des parts du Fonds ou recevoir du gestionnaire des parts, de temps à autre.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres — Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick — tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport au CEI sur la situation. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Avant le 1^{er} novembre 2021, les membres du CEI recevaient aussi des jetons de présence pour chacune de leurs participations à une réunion du CEI. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds:
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux

procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité. Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

Faits saillants financiers

Les tableaux des principales informations financières et ceux des ratios et données supplémentaires devant être présentés dans cette section ont pour but de vous aider à comprendre les résultats du Fonds pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds (\$)1)

		Augmentation (diminution) liée aux activités			Distributions							
	Actif net, à	Total	Total	4 /	4 /	Total de l'augmentation	Revenus nets		Gains			Actif net à la clôture
Pour la période close le	l'ouverture de la période	Total des revenus		pour la	pour la		de placement (hors dividendes)		en	Remboursement de capital	Total des distributions ³⁾	de la
31 déc. 2023 31 déc. 2022*	17,88 20,00	0,54 0,46	(0,03) (0,03)	,		1,12 (1,73)	- -	_ _	<u>-</u>	(0,43) (0,37)		

^{*} La date d'établissement du Fonds est le 7 janvier 2022.

- 1) Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».
- 2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour le Fonds pour la période.
- 3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) ¹⁾			RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²⁾		Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴⁾		
31 déc. 2023 31 déc. 2022	31 537 625 22 354 455	1 700 000 1 250 000	0,15 0,15*	0,15 * 0,15*	* _:	21,18 * 52,53	18,55 17,88	18,55 17,91

^{*} Annualisé

- 2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.
- 3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.
- 5) Cours de clôture de la Bourse de Toronto le dernier jour ouvrable de la période.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Rémunération	
Frais de gestion	des courtiers	Autre [†]
(%)	(%)	(%)
0,10	_	100,0

Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés du Fonds sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles. Cette information ne tient pas compte des

¹⁾ Données à la date de clôture des périodes indiquées.

frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Le graphique ci-dessous présente le rendement du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

		Depuis l'établissement
%	6,2	-1,6
%	6,5	-1,2
		% 6,2

Description des indices

Indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR — L'indice suit le rendement d'obligations canadiennes de qualité supérieure liquides (obligations d'État et de sociétés), à l'exclusion des émissions d'émetteurs étrangers libellées en dollars canadiens (les « obligations MAPLE »).

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de ses indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com, 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif	Pourcentage de la valeur liquidative [†]
Obligations fédérales	43,8
Obligations provinciales	29,8
Obligations de sociétés	25,9
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	0,2
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,3
ratios elements a detir (de passir) nec	0,5
Par pays / région ¹⁾	Pourcentage de la valeur liquidative [†]
Canada	99,5
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	0,2
25	Pourcentage de la
25 principaux titres en portefeuille	valeur liquidative†
Obligations du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	2,0
Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} sept. 2025	1,9
Obligations du gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} déc. 2051	1,9
Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	1,7
Obligations du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	1,7
Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	1,4
Obligations du gouvernement du Canada, 1,75 %, 1er déc. 2053	1,3
Obligations du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 ^{er} mars 2026	1,3
Obligations du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} déc. 2033	1,3
Obligations du gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} juin 2032	1,0
Obligations du gouvernement du Canada, 1,00 %, 1 ^{er} sept. 2026	1,0
Obligations du gouvernement du Canada, 4,50 %, 1 ^{er} nov. 2025	1,0
Obligations du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} déc. 2032	1,0
Obligations du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} août 2025	0,9
Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2033	0,9
Obligations du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} déc. 2045	0,8
Province d'Ontario, 2,60 %, 2 juin 2025	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2026	0,8
Obligations du gouvernement du Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2033	0,7
Obligations du gouvernement du Canada, 3,75 %, 1 ^{er} mai 2025	0,7
011: 1: 1 0 1 2 75 0/	
Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	0,7

Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés

[†] Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.